

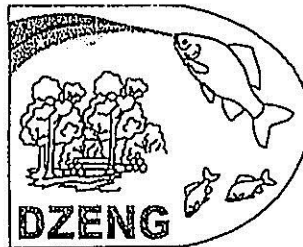
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE DZENG



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

DZENG COUNCIL

DECISION N°009/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 du ... 05 JUIL 2023
PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°009/AONO/C-DZENG/CIPM/2023 DU 05/04/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE TRENTE-CINQ (35) LAMPADAIRES PHOTOVOLTAÏQUES, DANS LA COMMUNE DE DZENG DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG.
MAÎTRE D'OUVRAGE

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Le décret n°2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complete par le decret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PB du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 13 Février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales applicables aux Marchés Publics des travaux ;
Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités territoriales décentralisées et des autres organisations subventionnées pour l'exercice 2019 ;
Vu L'appel d'offres national ouvert N°009/AONO/C-DZENG/CIPM-DZG/2023 DU 05/04/2023 pour la maîtrise d'œuvre du suivi et de contrôle pour les travaux de fourniture et d'installation de trente-cinq (35) lampadaires photovoltaïques dans Arrondissement de DZENG, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.
Vu La proposition d'attribution n°10/L/C-DZENG/CIPM-DZG/2023 du 30 Juin 2023 par le Président de la Commission de passation interne des Marchés de la Commune de Dzeng ;
Vu L'arrêté N°000148/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ;
Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'appel d'offres national ouvert N°009/AONO/C-DZENG/SG/CIPM/2023 du 05 Avril 2023 relatif aux travaux de fourniture et d'installation de trente-cinq (35) lampadaires photovoltaïques dans Arrondissement de DZENG. Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

Est attribué à A.B.C-SARL, BP. : 14953 Tél. : 698 66 27 94 pour un montant de 41 492 779 FCFA (Quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-dix-neuf Francs CFA), pour une durée de trois (03) mois calendaire.

Article 2 : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Dzeng, le 05 JUIL 2023

AMPLIATIONS :

- PREF/N.SAMB'YO ;
- DDMINMAP/NS ;
- ARMP ;
- DD/MINEPAT/NS ;
- PRESIDENT/CIPM/DZG
- SOPECAM
- ARCHIVES/CHRONO



AYI Monique Epse NKAMGNA